

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

Vote
A la majorité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher le : 07/04/2023
Et
Publication par voie électronique sur le site internet le 07/04/2023

L'an 2023, le 4 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2023.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

Absents excusés: JOURDE Stéphane donne procuration à Sébastien CUROT
FLEURY Elisabeth donne procuration à Fabienne JORSIN

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

2023_19 – Vote du budget assainissement 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du budget assainissement 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 17 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 74 430.24 €
Dépenses et recettes d'investissement : 19 676.95 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	74 430.24 €	74 430.24€
Section d'investissement	19 676.95 €	19 676.95 €
TOTAL	94 107.19 €	94 107.19 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif de l'assainissement 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le budget primitif de budget assainissement 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,



	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	74 430.24 €	74 430.24 €
Section d'investissement	19 676.95 €	19 676.95 €
TOTAL	94 107.19 €	94 107.19 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2023
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN Philippe